



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Érythrée et l'Éthiopie

I. Introduction

1. Au paragraphe 15 de sa résolution 1298 (2000) du 17 mai 2000, le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter dans les 15 jours un rapport initial sur l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de cette résolution et de lui présenter par la suite tous les 60 jours à compter de la date de l'adoption de ladite résolution un rapport sur l'application de celle-ci et sur la situation humanitaire en Érythrée et en Éthiopie. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 1298 (2000), le Conseil de sécurité :

« 2. *Exige* que les deux parties mettent fin immédiatement à toute action militaire et s'abstiennent dorénavant de recourir à la force;

3. *Exige également* que les deux parties mettent fin à l'engagement militaire de leurs forces et ne fassent rien qui puisse exacerber les tensions;

4. *Exige* que soient organisés dès que possible, sans conditions préalables, de nouveaux entretiens de fond en vue de la paix, sous les auspices de l'OUA, sur la base de l'Accord-cadre et des Modalités ainsi que des travaux menés par l'OUA, dont rend compte le communiqué publié par son Président en exercice le 5 mai 2000 (S/2000/394), qui aboutiraient à un règlement pacifique et définitif du conflit. »

II. Évolution récente de la situation

3. Les discussions de proximité tenues sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à

Alger du 29 avril au 5 mai 2000 ont été infructueuses, les parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur la question de savoir si l'Accord-cadre, les Modalités de son application et un cessez-le-feu devraient ou non être signés avant que les Arrangements techniques consolidés ne soient définitivement arrêtés. Le 12 mai 2000, les combats entre l'Érythrée et l'Éthiopie ont repris sur trois fronts, le front ouest, ou front de Badme/Mereb, le front central, ou front de Zalambessa-Egala, et le front est ou front de Bure. Ils se sont poursuivis même après l'adoption de la résolution 1298 (2000). Au cours de la première semaine des hostilités, les affrontements se sont concentrés sur le front ouest. Il semblerait qu'il n'y ait eu sur les autres fronts que des échanges de tirs d'artillerie lourde.

4. Avant l'adoption de la résolution 1298 (2000), le Ministre érythréen des affaires étrangères a fait savoir, dans une lettre qu'il m'a adressée le 15 mai, que l'Érythrée acceptait la résolution 1297 (2000), adoptée le 12 mai par le Conseil de sécurité. Après l'adoption de la résolution 1298, le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé, dans une lettre en date du 19 mai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/464), que l'Érythrée acceptait les paragraphes 2, 3 et 4 de cette résolution, et déclaré qu'elle était fermement résolue à appliquer sans délai les mesures qui y étaient prévues.

5. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 15 mai, le Ministre éthiopien des affaires étrangères a déclaré que l'Éthiopie était préparée à reprendre les discussions de proximité à Alger. Cela étant, a-t-il ajouté, « notre succès éventuel dans le cadre des discussions de proximité conduirait, et devrait conduire [...] non seulement à un cessez-le-feu, mais aussi à une paix durable [...] ».

6. À la fin de la première semaine des combats, les forces éthiopiennes avaient fait des percées importantes sur le front ouest. Le 18 mai, elles ont occupé Barentu, ville du sud-ouest de l'Érythrée située à une quarantaine de kilomètres au nord de la frontière. L'Éthiopie a ensuite continué d'élargir les zones qu'elle tenait dans l'ouest de l'Érythrée.

7. Au cours de la deuxième semaine des combats, l'attention s'est portée sur le front central, aux alentours de Zalambessa. Le 19 mai, l'Éthiopie a annoncé la prise de la ville érythréenne de Madina, qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Mendefera, ville clef sise sur le front central, derrière les lignes de défense érythréennes à Zalambessa. Le 23 mai, elle a déclaré qu'elle avait occupé des postes de commandement sur le front de Zalambessa et que les forces érythréennes étaient en déroute.

8. Après l'adoption des résolutions 1297 (2000) et 1298 (2000), le Président en exercice de l'OUA, le Président Abdelaziz Bouteflika (Algérie), a instamment demandé aux deux parties de mettre fin immédiatement, l'une et l'autre, aux hostilités et de participer dès qu'elles le pourraient à une nouvelle série de discussions de proximité. Se déclarant disposé à organiser aussitôt ces pourparlers indirects, le Président en exercice a déclaré qu'il attendrait des parties qu'elles réagissent sans attendre et de façon constructive. Il nous a également informés, le Conseil et moi-même, qu'il avait dépêché son Envoyé personnel, M. Ahmed Ouyahia, dans la région. Du 24 au 26 mai, le Président Bouteflika en personne a pris la direction des efforts de l'OUA, faisant la navette entre Addis-Abeba et Asmara. Je lui ai moi-même écrit pour lui demander, eu égard à la responsabilité qui m'incombe de rendre compte au Conseil, de me tenir régulièrement informé de l'action menée par l'OUA.

9. Le 24 mai, l'OUA a publié un communiqué (voir S/2000/477), dans lequel elle a récapitulé les efforts diplomatiques déployés par M. Ouyahia afin d'encourager l'Érythrée et l'Éthiopie à prendre une série de mesures en vue d'engager un processus de désescalade du conflit et de parvenir à le faire cesser.

10. Le même jour, le Gouvernement érythréen a annoncé (voir S/2000/481) que, conformément au communiqué de l'OUA, il avait décidé de redéployer ses forces sur les positions qu'elles tenaient avant le 6 mai 1998 et qu'il commencerait ce redéploiement le 25 mai à minuit dans le secteur de Zalambessa. L'Érythrée

s'est également déclarée prête à mettre définitivement au point une nouvelle version des arrangements techniques et à envoyer une délégation aux pourparlers indirects d'Alger.

11. Le 25 mai, l'Éthiopie a annoncé que ses forces avaient repris la ville de Zalambessa. Le même jour, le Gouvernement éthiopien a indiqué, dans une déclaration (S/2000/483), que l'annonce du retrait érythréen avait été faite au moment même où les forces érythréennes étaient chassées du front Mereb-Zalambessa-Alitena et que de violents combats se poursuivaient en quelques points de ce front. Il a également déclaré que de larges portions du territoire situé à l'est et au nord-est de l'Éthiopie étaient encore occupées par l'Érythrée et que « la guerre ne pourrait cesser que lorsque l'Éthiopie se serait assurée que l'Érythrée a retiré ses forces d'occupation de tous les territoires éthiopiens qu'elle contrôle encore ». En même temps, l'Éthiopie a réitéré qu'elle n'avait pas le moindre désir de demeurer sur la partie du territoire érythréen qu'elle tenait temporairement à des fins militaires. La déclaration indiquait également que le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi, avait donné au Président en exercice de l'OUA l'assurance que l'engagement de l'Éthiopie à l'égard du processus de paix sous les auspices de l'OUA était ferme et de principe.

12. Le 25 mai également, l'Érythrée a annoncé qu'à la suite de son redéploiement à partir de la zone de Zalambessa, elle avait achevé son redéploiement sur les positions tenues avant le 6 mai 1998 conformément à ses obligations prévues dans le plan de paix de l'OUA. L'Érythrée s'est également engagée à redéployer ses forces à partir de Bada et de Bure après avoir été informée par le Président Bouteflika de la position éthiopienne exigeant ce redéploiement.

13. Dans son communiqué du 26 mai (voir S/2000/495), le Président en exercice de l'OUA a identifié trois points sur lesquels les deux parties avaient pris des engagements, à savoir i) redéployer leurs forces respectives sur les positions tenues avant le 6 mai 1998, ii) régler leur différend frontalier conformément à l'Accord-cadre et aux Modalités, et iii) poursuivre les négociations sous les auspices de l'OUA en vue de finaliser les Arrangements techniques consolidés. Le communiqué a également noté que le Président en exercice avait invité les deux parties à reprendre les pourparlers indirects à Alger le lundi 29 mai 2000. Se félicitant de la décision prise par le Président érythréen de se retirer de la zone de Zalambessa et de son enga-

gement écrit de se retirer également de Bada et de Bure, le Président en exercice a considéré que ces initiatives prises par l'Érythrée dans le cadre des Modalités étaient de nature à déboucher sur la cessation rapide des combats entre les deux parties. Le communiqué a également annoncé que le Président en exercice avait dépêché à Addis-Abeba son Envoyé personnel pour informer le Premier Ministre Meles de l'engagement pris par l'Érythrée de se retirer de Bada et de Bure et de son accord d'envoyer sa délégation à Alger le 29 mai pour la reprise des discussions de proximité.

14. Le 26 mai, on a annoncé que le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie avait déclaré que, bien que l'Éthiopie ait décidé de prendre part aux pourparlers indirects, elle ne mettrait pas fin aux combats jusqu'à ce qu'elle s'assure du retrait des troupes érythréennes de toutes les zones encore occupées. Le même jour, l'Éthiopie a annoncé que ses forces avaient pris Forte et Senafe et qu'il y avait eu un échange de tirs d'artillerie lourde sur le front de Bure, alors que l'intensité des combats sur le front Zalambessa-Egala avait diminué. Il a affirmé que, sur le front de Bure, une attaque lancée par l'armée érythréenne, malgré la promesse écrite faite par le Président érythréen de retirer immédiatement son armée de cette zone, avait entraîné un échange de tirs d'artillerie lourde. L'Éthiopie a annoncé que sa force aérienne avait bombardé des positions militaires à Hirgigo près de Massawa et autour d'Adi-Keieh le 28 mai ainsi que la base aérienne militaire d'Asmara le jour suivant.

15. Dans des lettres qu'ils m'ont été adressées le 27 mai (S/2000/498) et le 29 mai (S/2000/499), le Représentant permanent de l'Érythrée et le Président Isaias Afwerki, respectivement, ont accusé l'Éthiopie de poursuivre ses actions militaires contre l'Érythrée alors que celle-ci a pleinement appliqué la proposition de l'OUA concernant le redéploiement des troupes sur les positions tenues avant le 6 mai 1998, et ont demandé la condamnation de l'Éthiopie et son retrait des zones occupées. Toutefois, dans une déclaration datée du 30 mai, l'Éthiopie a affirmé que, bien que les troupes érythréennes aient quitté Bure, elle n'avait pas vérifié leur retrait de Bada sur la frontière du nord-est et qu'elle prenait des mesures urgentes pour vérifier si les troupes érythréennes s'étaient effectivement retirées de tous les territoires occupés dans cette zone.

16. Le 30 mai, l'Éthiopie a annoncé que ses forces qui contrôlaient la partie occidentale de l'Érythrée depuis le 12 mai s'étaient retirées. L'Éthiopie a réitéré

qu'elle n'avait aucun intérêt à occuper des territoires érythréens. Le 31 mai, l'Érythrée a annoncé que des combats avaient eu lieu du 26 au 28 mai sur le front de Senafe. Toutefois, le 30 mai, l'Éthiopie a indiqué qu'il n'y avait eu aucun combat aux alentours de Senafe pendant les trois jours précédents et qu'il n'y avait ce jour-là aucun combat sur aucun des fronts.

17. Le 31 mai, le Premier Ministre Meles a annoncé à la communauté diplomatique à Addis-Abeba que l'Éthiopie avait vérifié que tous ses territoires étaient libres de troupes érythréennes et que, l'objectif de l'Éthiopie ayant été atteint, la guerre était finie à partir de ce jour en ce qui concerne l'Éthiopie. Sur le front de Zalambessa, il a reconnu que l'armée éthiopienne se trouvait dans des « territoires incontestablement érythréens » et a déclaré que « le redéploiement complet des forces éthiopiennes sur les positions du 6 mai dans le contexte d'un accord de paix, dans le contexte d'un accord sur la cessation des hostilités, dépendrait de ce que la communauté internationale était prête à offrir en termes de garanties de sécurité ». Par ailleurs, il a confirmé que le Gouvernement éthiopien avait donné pour instructions à son armée sur le front ouest de se redéploier et à son armée sur le front est de nettoyer et de contrôler « les zones nouvellement libérées ». Le Premier Ministre a également déclaré que l'Éthiopie souhaitait avoir des pourparlers en tête à tête avec l'Érythrée.

18. Le 1er juin, on a annoncé que le porte-parole du Président érythréen avait exigé que l'Éthiopie se retire sur les positions du 6 mai et avait déclaré que l'Érythrée ne déclarerait pas de cessez-le-feu jusqu'à ce que les forces éthiopiennes aient quitté tous les territoires érythréens occupés.

III. Observations

19. Le Secrétariat ne dispose que de moyens extrêmement limités pour suivre la situation militaire entre l'Érythrée et l'Éthiopie et en rendre compte à partir de ses propres constatations indépendantes. Il n'y a pas d'observateurs des Nations Unies sur le terrain. Les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent à proximité des zones de conflit n'ont ni mandat ni moyens pour le faire. Les grandes lignes de l'évolution sur le terrain, toutefois, semblent ressortir assez clairement des déclarations officielles de l'Érythrée comme de l'Éthiopie et des informations auxquelles le public peut avoir accès.

20. Depuis que l'Éthiopie a déclaré la fin de la guerre le 31 mai, aucune bataille importante n'a été signalée. Il a été fait état de combats, toutefois, et les parties continuent de s'accuser mutuellement d'attaques.

21. L'Érythrée et l'Éthiopie ont repris les discussions de proximité à Alger, le 30 mai, sous les auspices de l'OUA. Ces pourparlers se poursuivaient le 2 juin, au moment où l'on mettait la dernière main au présent rapport.

22. Les progrès obtenus en vue de la réalisation des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité sont dus essentiellement à l'action diplomatique de l'OUA. J'engage les deux parties à coopérer pleinement avec l'OUA et les autres membres de la communauté internationale pour continuer d'appuyer les efforts déployés par l'OUA afin de parvenir sans plus tarder à un règlement pacifique définitif du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'action menée à cet égard par l'OUA, et particulièrement par son Président en exercice, et pour affirmer que l'Organisation des Nations Unies se tient prête, selon les besoins, à soutenir cette action.
